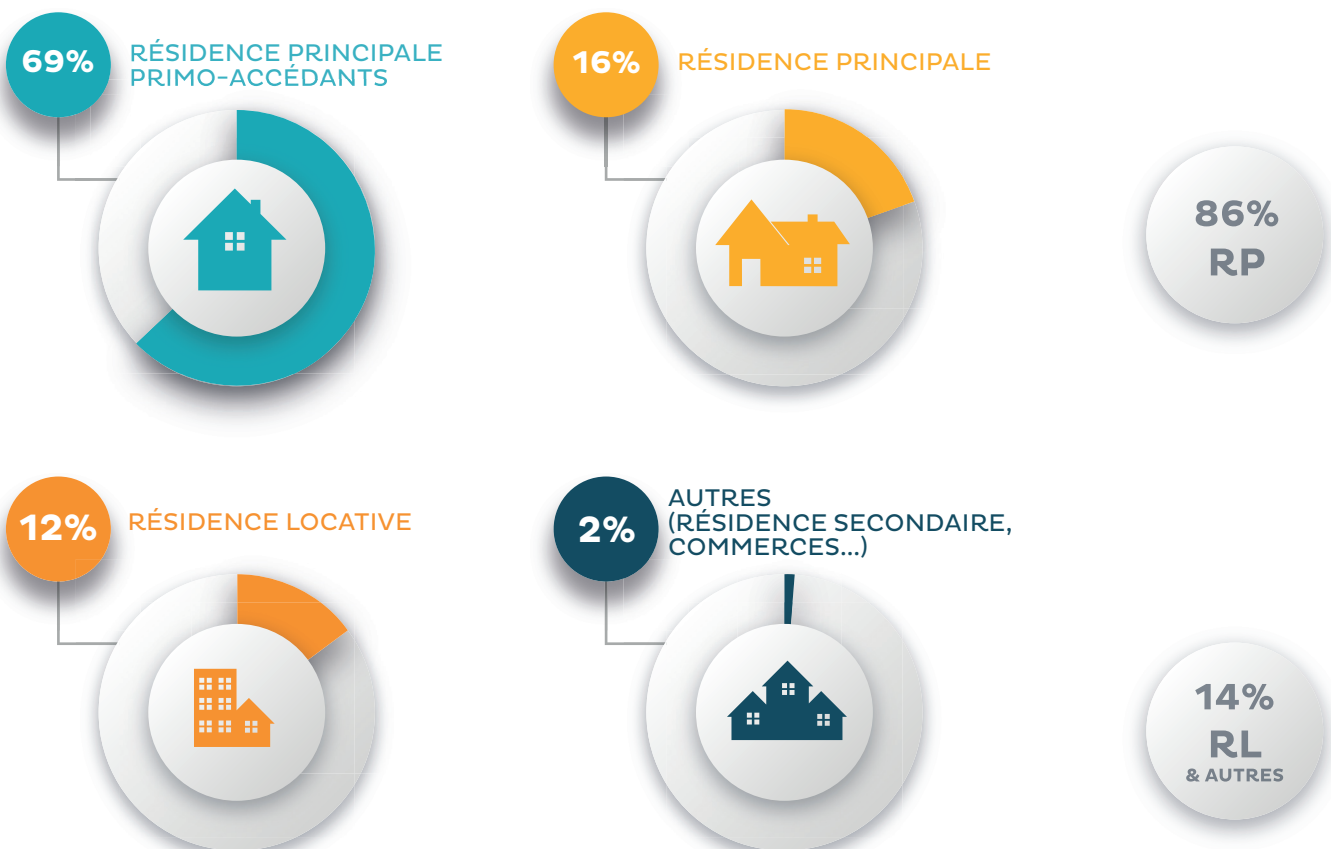


• • • UNE PART IMPORTANTE DE PRIMO-ACCÉDANTS • • •

En octobre, avec 69%, la part des primo-accédants dans la clientèle CAFPI a encore augmenté par rapport à septembre (67%). Ils sont nombreux à poursuivre leurs projets immobiliers en profitant des taux bas, même si une grande partie est exclue de l'accès au crédit immobilier.

• • • RÉPARTITION DES ACQUÉREURS • • •



PROFILS DES EMPRUNTEURS



PRIMO-ACCÉDANTS

En octobre, l'emprunt moyen des primo-accédants poursuit sa hausse par rapport au mois précédent. En octobre le montant moyen emprunté était de 223 200 € sur 283 mois pour un effort consenti de 5,63 années de revenus, alors qu'en septembre les primo-accédants empruntaient en moyenne 215 100 € sur 282 mois, pour un effort consenti de 5,60 années de revenus.



ACCÉDANTS

Du côté des autres accédants on observe une hausse importante du montant moyen de l'emprunt à 387 400 € sur 262 mois pour un effort consenti de 6,69 années de revenus en octobre, contre 330 800 € sur 263 mois en septembre pour un effort consenti de 6,48 années de revenus.

223 200 €

EMPRUNT

387 400 €

5,63 années de revenus

ACQUISITION

6,69 années de revenus

78,7%

ACHAT DANS L'ANCIEN

89,1%

MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



PRIMO-ACCÉDANTS

215 100 € / 282 MOIS

SEPTEMBRE

223 200 € / 283 MOIS

OCTOBRE



ACCÉDANTS

SEPTEMBRE

330 800 € / 263 MOIS

OCTOBRE


387 400 € / 262 MOIS


LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AUGMENTE AVEC **223 200 €** SUR 284 MOIS.

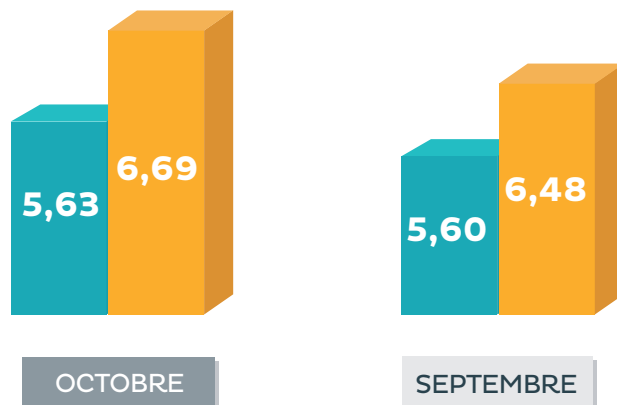
IL AUGMENTE ÉGALEMENT CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **387 400 €** SUR 262 MOIS.

• • • ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS • • •

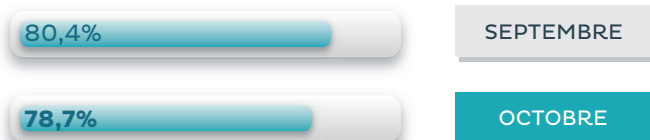
LES CHIFFRES DU MOIS D' OCTOBRE

 Le prix du bien représente **5,63 années** de revenus pour un primo-accédant.

 Pour un accédant, le prix du bien représente **6,69 années** de revenus.



• • • ACQUISITION DANS L'ANCIEN • • •



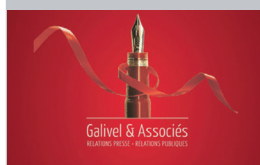
UNE CHUTE DES ACQUISITIONS EST À CONSTATER CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS AVEC **78,7 %**.

DU CÔTÉ DES ACCÉDANTS, ON NOTE UNE PROGRESSION AVEC **89,1%**.

CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2019, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers, pour près de 9 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur www.cafpi.fr et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics (www.apicfrance.asso.fr).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS
Carol Galivel / Gaëtan Heu
Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03
21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy
galivel@galivel.com

CAFPI - Philippe Taboret
Directeur Général Adjoint
Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18
28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois
p.taboret@cafpi.fr

CAFPI 
EXPERT EN CRÉDITS

PROFIL EMPRUNTEURS NOVEMBRE 2020 © CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : cafpi@cafpi.fr S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur www.cafpi.fr - Document réservé aux professionnels.